

Paris, le 27 juin 2022

Nourrir les sols et produire de l'énergie avec la valorisation organique des déchets

Le congrès annuel de la FNADE qui s'est tenu ce mardi 21 juin 2022 a rassemblé des acteurs engagés dans la filière organique afin de dessiner ensemble les contours du développement de cette filière, vertueuse pour le climat, l'environnement et contribuant à la souveraineté nationale.

La fédération a choisi d'appréhender dans une première table-ronde les apports de la valorisation organique en expliquant la complémentarité du retour au sol des matières organiques et de la méthanisation, deux solutions pour produire des fertilisants et de l'énergie avec les biodéchets, les déchets verts et les boues d'épuration.

Au cours des échanges avec les différents intervenants, représentants de l'ADEME, de l'INRAE, de la FNSEA, chacun a souligné les bénéfices agronomiques du retour au sol comme une réponse aux besoins des sols appauvris, à la production de denrées alimentaires et contribuant à la lutte contre le changement climatique, avec la séquestration du carbone dans le sol. La FNSEA a insisté aussi sur la résilience, témoignant d'une limitation des impacts sur les sols lors d'épisodes climatiques extrêmes. Concernant la question énergétique, l'ADEME a mentionné le potentiel important de la méthanisation, avec le biométhane qui pourrait atteindre, d'ici 2030, 10% du gaz consommé en France.

La dimension territoriale a été identifiée comme un levier important, la boucle courte favorisant des solutions pertinentes au regard du contexte local. On retiendra un certain consensus autour de la complémentarité des solutions et de la nécessaire mobilisation de l'ensemble des acteurs.

A l'appui du panorama réglementaire effectué par Voxgaia, a été débattu le cadre nécessaire pour garantir la qualité et l'innocuité de ces fertilisants, et notamment l'attente des textes du socle commun. François Doussin, Président du SYPREA (le syndicat de la FNADE qui rassemble des professionnels du recyclage par valorisation organique) a déclaré la profession favorable et prête à mettre en œuvre cette nouvelle réglementation.

Une seconde table-ronde était dédiée à la généralisation du tri à la source des biodéchets afin d'envisager comment faire de cette prochaine contrainte réglementaire une opportunité pour valoriser nos déchets alimentaires. Ce fût l'occasion de découvrir les premiers enseignements de l'étude commanditée par le CSF TVD - Comité Stratégique de Filière Transformation et Valorisation des Déchets – sur le modèle économique de la gestion des biodéchets des ménages et assimilés. On retiendra la part importante que représente la collecte dans cette étude qui s'est penchée sur différents scénariis. Elle montre, selon les configurations, un coût évalué entre 15 et 30€/habitant auquel il faut retrancher des

économies liées à la diminution des ordures ménagères (-5€/habitant) et des économies potentielles résultant de l'optimisation des fréquences (-5€/habitant), soit un coût supplémentaire évalué entre 5 et 20€ par habitant par an. Le coût du traitement ne représente que 10% du coût global de la filière.

La question du financement a été largement discutée par les représentants d'Amorce, du Groupement National de la Restauration, de GRDF, du Semectom, et par Vincent Coissard, du Ministère de la Transition Ecologique, Grand Témoin de cette table-ronde.

Cependant, les différents intervenants ont insisté sur la nécessité d'associer à ce surcoût inéluctable, les externalités positives du tri à la source avec une réduction globale des déchets, un meilleur taux de recyclage de l'ensemble des déchets triés (emballages notamment), et des effets positifs sur l'emploi. Ils ont attiré l'attention du public présent sur l'indispensable communication à déployer auprès des habitants pour accompagner et soutenir ce nouveau geste de tri. Vincent Coissard a aussi abordé le rôle important des territoires dans le déploiement de cette nouvelle réglementation, et la recherche d'un équilibre entre le calendrier réglementaire et les solutions pertinentes à trouver selon les spécificités des territoires. Olivier Seignarbieux, Président du collège valorisation organique de la FNADE, a insisté sur notre responsabilité collective à développer cette filière, pour répondre aux besoins des sols, aux enjeux alimentaires et climatiques, et favoriser la biodiversité.

Anne Le Guennec, Vice-présidente de la FNADE a mis l'accent sur la cohérence entre les besoins en fertilisants et en énergie et la volonté des entreprises de répondre à ces attentes : « Le tri à la source des biodéchets est aussi un enjeu politique et industriel. Jusqu'alors, nous avons envisagé la filière à travers le déchet produit, je pense qu'il faut l'envisager plutôt à travers le besoin des utilisateurs. Au sein de la FNADE, nous sommes prêts.»

En clôture de ces débats, Antoine Bousseau, a pointé la tonalité des débats : « Je suis ravi de voir que les réflexions se sont portées avant tout sur les leviers, sur les solutions et que l'ensemble des parties prenantes est mobilisé pour faire de nos déchets organiques une véritable ressource pour répondre aux enjeux alimentaires et énergétiques, et participer à l'autonomie des territoires et à la souveraineté de la France ».

Programme détaillé de la journée [en cliquant sur ce lien](#).

La FNADE, Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement, est l'organisation professionnelle représentative de l'ensemble de la filière déchets. Avec 247 entreprises privées adhérentes qui exercent dans le domaine de la gestion des déchets, elle représente 48 940 salariés en France. 9,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 894 millions d'euros d'investissement. Elle est membre de la Fédération Européenne des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FEAD).

Contact presse : Martine SAVARY 06 64 25 66 59 martine@geckotom.com